

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPEMENT AND
MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 000090 D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2026 du 21 JUIL 2026 portant attribution du marché issu du Dossier de Consultation d'Entreprises n°00016/DCE/MINEPIA/CIPM/2026 du 07 juillet 2026 après autorisation de gré à gré n°03973-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AJSL du 16 juin 2026 relatif aux travaux de finalisation de la construction de l'hôpital régional vétérinaire de Yaoundé à Mvog-betsi.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

- Vu la Constitution
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché ;
vu la circulaire N°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de résiliation des garanties dans les marchés publics ;
Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des Autres Entités Publics, pour l'Exercice 2026 ;

Considérant le Dossier de Consultation d'Entreprises n°00016/DCE/MINEPIA/CIPM/2026 du 07 juillet 2026 après autorisation de gré à gré n°03973-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AJSL du 16 juin 2026 relatif aux travaux de finalisation de la construction de l'hôpital régional vétérinaire de Yaoundé à Mvog-betsi.

DECIDE :

Article 1er : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché issu du dossier de consultation susmentionné :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu d'exécution	Délai d'exécution
ETS ENGINEERING BUILDING AND SERVICES, BP : 7681 Tel : 677 63 94 76	Cent treize millions deux cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-quatre (113 225 464)	Délégation Régionale de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales du Centre (Yaoundé) sise à Mvog-Betsi	Cinq (05) mois

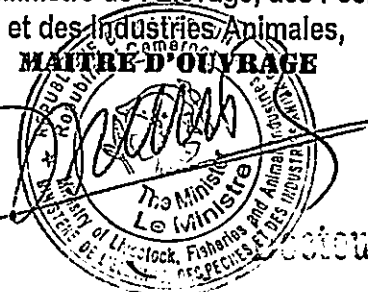
Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 21 JUIL 2026

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches
et des Industries Animales,
MAITRE D'OUVRAGE

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/MINEPIA
- Archives/Chronos.

 **TAÏGA**